



# CONTRAT de PRET d'un INSTRUMENT DE MUSIQUE

**Attention** Les élèves ne souhaitant pas se réinscrire en juin doivent restituer leur instrument avant les vacances.

INSTRUMENT DE MUSIQUE suivant : .....

## partie à conserver

- L'instrument doit faire l'objet des soins les plus scrupuleux en respectant les instructions consignées par la fiche annexée, spécifique à ses normes d'utilisation.
- Si l'instrument qui est remis à l'élève en début d'année scolaire n'est pas en parfait état, l'Ecole de Musique prend en charge une révision générale initiale. En contrepartie, l'entretien courant et la révision générale finale est à la charge des familles afin qu'à l'issue des deux années de prêt, l'instrument soit restitué dans l'état où il a été prêté.
- A titre de caution, je joins au présent contrat un chèque de caution de 300 Euros à l'ordre de l'Ecole de Musique des Alpes-Maritimes. Il sera utilisé en cas de dommages causés à l'instrument confié.
- Conformément aux conditions d'inscription de l'Ecole, je m'engage à présenter l'instrument à la Direction de l'Ecole à tout moment et sur simple demande, et à restituer au plus tard à l'issue de la présente Année Scolaire.



# CONTRAT de PRET d'un INSTRUMENT DE MUSIQUE

Partie à bien vouloir nous retourner complétée et signée

NOM et PRENOM de l'élève BENEFICIAIRE : .....

N° de Carte Edm de l'élève s'il est déjà inscrit : .....

Je soussigné(e), M./Mme .....certifie avoir emprunté à l'Ecole Départementale de Musique des Alpes Maritimes pour l'année scolaire

L'INSTRUMENT DE MUSIQUE :

Pour l'élève dont j'assume la responsabilité en tant que .....(père/mère/tuteur)

Fait à ..... , le ..... *Signature*

**Agrapez ici votre chèque de caution de 300 Euros à l'ordre de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes**

(il vous sera retourné après accord du professeur dès restitution de l'instrument ou à réception d'un nouveau chèque de caution si le prêt est renouvelé à la rentrée prochaine)